



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Des subventions pouvant atteindre 100 000 \$ pour soutenir le développement des entreprises touristiques au Bas-Saint-Laurent

Rivière-du-Loup, 21 octobre 2020 – Des sommes de 375 000 \$ pour 2020-2021 et de 461 725 \$ pour 2021-2022 sont maintenant disponibles pour la réalisation de projets de développement et de structuration de l’offre touristique dans la région.

Ces montants proviennent de l’entente de partenariat régional en tourisme – volet 3, qui est renouvelée jusqu’au 31 mars 2022, et qui a pour objectif de stimuler l’économie et de favoriser le développement d’une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable.

Elle concerne les PME et les organismes touristiques, les coopératives, les communautés et les nations autochtones reconnues par l’Assemblée nationale, les entités municipales incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et tout regroupement de ces clientèles.

Pour chaque catégorie de projets admissibles, une aide financière maximale est prévue : les attraits, activités et équipements, dont le coût minimal du projet est de 40 000 \$, ont droit à une aide maximale de 100 000 \$, les études (coût minimal du projet : 25 000 \$) ont droit à maximum 15 000 \$, les services-conseils (coût minimal : 25 000 \$), 15 000 \$, la structuration de l’offre touristique régionale (coût minimal : 35 000 \$), 50 000 \$ et les établissements d’hébergement (coût minimal : 40 000 \$), 100 000 \$.

En nouveauté, pour les organismes à but lucratif (OBL), les organismes à but non lucratif (OBNL), les coopératives, les municipalités et les regroupements de clientèles, la mise de fonds minimale passe de **20 % à 10 %** et le cumul des aides gouvernementales est maintenant de **90 %** pour toutes les clientèles admissibles.

L’Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent (ATR) recevra le dépôt de projets en continu à partir du **21 octobre 2020, et ce, jusqu’au 1^{er} février 2022**. L’ensemble de la documentation nécessaire pour y déposer une demande se retrouve sur le site Internet dédié à l’industrie touristique, atrbsl.ca.

Ses montants s'inscrivent dans les investissements de 1 386 812 \$ faits par la ministre du Tourisme pour la région du Bas-Saint-Laurent et qui reflètent la volonté commune du ministère et de l'ATR de s'associer avec les partenaires locaux et les entreprises pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale concordant avec les priorités de développement de la destination.

- 30 -

Le mandat de Tourisme Bas-Saint-Laurent consiste à positionner la région du Bas-Saint-Laurent comme l'une des principales destinations vacances au Québec ainsi que de susciter le développement de l'offre touristique et d'en faire la mise en marché. Le tourisme au Bas-Saint-Laurent représente un secteur essentiel de son économie : 850 entreprises, 7 800 emplois, 1,1 million de visiteurs et 345 millions de dollars en retombées touristiques annuellement. Les promotions de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont rendues possibles grâce au partenariat avec Tourisme Québec.

Source et pour demande d'entrevue :

Karine Lebel, Communications

418 867-1272, #106

karinelebel@bassaintlaurent.ca